

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0057750

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2420

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAIK KHADDAGI

Date de naissance : 14/11/69

Adresse : G.K N° 15 - Rue 161

Tél. : 06 25 10 4728

Total des frais engagés : 875,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. BETTACHE Achraf
Générale Rue 80, N° 86
Medecine
Bd Oued Fassaoui Casablanca
Oulfa 06 45 55 06 54*

Date de consultation : 05/02/2014

Nom et prénom du malade : CHAIK KHADDAGI Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dépression

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05				
02	C1		docteur	
04				
				DR BETTACHE ACHTAZ Medecine Générale Bd Oued Tassabut - Rue 80 - N°36 Oulata - Casablanca Tel 06 45 55 06 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MARMACIE WILAYA MOULO尤YA ZEKRI Abdelati Docteur en Pharmacie 222-224 Bd Oued Moulouya El Oufa Casablanca -Tél : 0522.90.51.13 ICE :00229122000071	05/02/2024	879,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

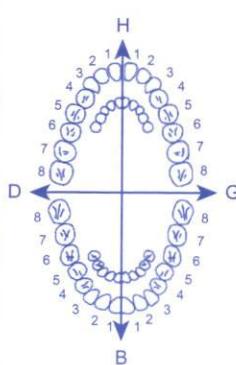
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	—————
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le : 05/02/2024

o Mme CHAIK KHADDAG,

126,80 x 5

1). No Degr 50 mg (05 Boîtes)



154,30 x 1

rep 1/

2). S. citrate 10 mg (03 Boîtes)



90,70 x 1

rep 1/

3). Opacanol



1 goutte x 2 / j

HARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdelatif
Dorépren Pharmacie
220 222 224 Bd Oued Moulouya El Oulfa
Casablanca Tel: 0522 90 51 13
ICE: 002291220000071

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout Rue 80 N°36
Casablanca
Tel: 06 45 55 06 54

T = 879,00

LOT : 393
PER : MAI 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 417
PER : NOV 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 422
PER : DEC 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 430
PER : FEV 2025
PPV : 126 DH 80

LOT : 426
PER : DEC 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : KE20017
PER : OCT 2024
PPV : 154 DH 30



6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouskoura

Opatanol 0,1% collyre 5 ml

A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP

PPV : 90,70 DHS



407252